



DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE N° 2019-05-16 Séance du 23 mai 2019

Demande de subvention auprès de la Région Île-de-France dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt Dispositif régional de soutien aux initiatives d'agriculture urbaine et périurbaine pour la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc.

Date de la convocation : 22 mai 2019

Date d'affichage : 24 mai 2019

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 14

PRESIDENT : M. François de MAZIÈRES

Sont présents :

Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Claude JAMATI, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jacques BELLIER, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Olivier LEBRUN, M. Patrice PANNETIER, M. Patrick CHARLES, M. Marc TOURELLE, M. Arnaud HOURDIN

Absents excusés :

M. Richard RIVAUD, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BENASSAYA,

Invités à titre consultatif :

Mme Sonia BRAU, M. SCHNELL, M. Alain SANSON, M. Jean-Pierre CONRIE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-5 ;
- Vu la délibération D.2019.04.10 du Conseil communautaire du 2 avril 2019, portant délégation de compétences au Bureau et au Président ;
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu la délibération CP 2019-093 du 19 mars 2019 du Conseil Régional d'Ile-de-France relative à la mise en œuvre du pacte agricole : règlement d'intervention et conventions avec les partenaires ;
- Vu le budget en cours.

Contexte

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Dispositif régional de soutien aux initiatives d'agriculture urbaine et périurbaine » de la Région Ile-de-France, la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc souhaite renforcer la filière écologie urbaine sur son territoire, et notamment le lien entre la ville et l'agriculture, en favorisant le développement d'un projet de maraîchage aux Loges-

en-Josas. La communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc souhaite porter les études pré-opérationnelles et l'accompagnement nécessaires au démarrage du projet.

La communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc sollicite auprès de la Région Ile-de-France les subventions au taux maximum pouvant être allouées dans le cadre de cette opération.

En conséquence, la décision suivante est soumise à l'adoption du Bureau communautaire.

DÉCIDE :

- 1) de donner tout pouvoir au Président ou à son représentant, pour solliciter auprès de la Région Ile-de-France les subventions au taux maximum pouvant être allouées dans la cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Dispositif régional de soutien aux initiatives d'agriculture urbaine et périurbaine »;
- 2) que les dépenses seront imputées au budget de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de membres présents : **14**

Nombre de suffrages exprimés : **14**

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.